

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il m'est difficile de répondre à une question qui porte sur une lettre qui ne m'était pas destinée. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le député, un de mes collègues lui aurait répondu qu'il n'y avait pas de programme dans son ministère pour un tel projet. Ce que je peux en déduire, c'est qu'il n'existe pas de programme, au ministère de mon collègue, pour ce genre de projet.

M. Young: Qu'est-ce que c'est?

M. Roberts: Dans le cas de cet échange de lettres, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, la réponse qu'on lui a fournie était exacte. Ce qui semble s'être produit c'est que le député n'a pas envoyé sa suggestion à mon ministère, ce qu'il aurait peut-être dû faire.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

LES EFFETS DU PROJET DE LOI C-3

M. le Président: L'honorable député de Saint-Michel-Ahuntsic (M^{me} Killens) a la parole.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon certaines déclarations parues dans le journal *La Presse*, le 22 février, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré que le projet de loi C-3, touchant aux services de santé au Canada, risquerait de priver les Québécois de soins dentaires pour leurs enfants et de médicaments pour les personnes âgées. L'honorable ministre pourrait-elle donner l'assurance à la Chambre que contrairement à ce qu'a affirmé le ministre des Affaires sociales du Québec, le projet de loi à l'étude n'a pas pour but de pénaliser les enfants et les personnes âgées du Québec?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux en effet confirmer au député de Saint-Michel-Ahuntsic ainsi qu'à celui de Jonquière qui a posé la même question hier que je regrette beaucoup que le ministre québécois, M. Johnson, ait jugé à propos de faire des déclarations qui effraient les personnes âgées ou les mères de famille, ainsi que les enfants. Ce projet de loi ne «coupe» aucun service dans aucune province. Au contraire, il met dans la loi une fois pour toutes les services de base assurés qui doivent être offerts gratuitement à tous les Canadiens, à tous les Québécois.

Alors, en ce qui a trait à cette situation-ci, je ne vois pas pourquoi ce serait encore sur le dos des personnes âgées que le ministre a l'air de se sentir coupable, parce que, en respectant la loi, il n'y a pas de pénalité. Donc, il ne peut pas enlever de

Questions orales

services aux Québécois. Il me semble qu'il est très clair que la loi renforce l'assurance-santé pour protéger les Québécois.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MADAME VÉRONIQUE NEIERTZ, DÉPUTÉ DE SEINE-ST-DENIS, ET DU SÉNATEUR ADOLPHE CHAUVIN DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE VAL-D'OISE EN FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune d'invités très distingués, Madame Véronique Neiertz, député de l'Assemblée Nationale de France, et le sénateur Adolphe Chauvin du Sénat de France.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le bâtiment est le baromètre du climat économique dans les provinces Maritimes et, depuis quelque temps, celui-ci est toujours à l'orage. Le chômage sévit partout et, comme la sécheresse, il ravage le pays. Que répond le ministre à 83 p. 100 des monteurs de tuyaux, 82 p. 100 des menuisiers et 84 p. 100 des ouvriers du Nouveau-Brunswick qui ne demandent qu'à travailler tant qu'ils le peuvent? Qu'il ne me parle pas du programme de construction des frégates dont la plupart des effets ne se feront pas sentir avant 1985.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis déjà entretenu avec mon homologue du Nouveau-Brunswick sur la question de la formation et du recyclage des travailleurs et sur le besoin immédiat de créer des emplois. Dès le début du mois prochain j'irai à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le rencontrer de nouveau en compagnie de mes collègues provinciaux pour traiter de ce problème.

J'ajouterai, pour répondre à sa question, que contrairement à ce qu'il pense du programme de construction des frégates, nous, dans notre parti, lui attribuons beaucoup d'importance, car il va nous permettre de créer des emplois dans sa province.

M. Corbett: Je peux assurer au ministre que dans le sud du Nouveau-Brunswick, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Canada tout entier il nous faut beaucoup plus que de belles paroles. Nous avons besoin de mesures concrètes que le gouvernement tarde à prendre.